

Panel juillet/août 2015

Une activité estivale dans l'ombre pour le commerce spécialisé

	Juillet	Août	Cumul 8 mois
2015	- 0,7 %	- 2,1 %	- 0,9 %
2014	- 1,1 %	+ 2,2 %	+ 0,9 %
2013	+ 0,3 %	+ 3,2 %	- 0,9 %

L'activité du commerce de détail spécialisé a fléchi cet été, d'abord de - 0,7 % au mois de juillet, puis de - 2,1 %, au mois d'août, à mois et périmètre comparables, selon l'enquête du panel mensuel de Procos (50 enseignes interrogées sur leurs performances dans 50 pôles de références, situés dans 15 agglomérations).

Le léger repli de juillet affecte d'abord les centres-villes (- 1,3 %). Au cours de ce mois très sec et très chaud, la périphérie résiste mieux aussi bien en centre commercial (- 0,4 %), qu'en entrées de ville (- 0,2 %). Ces évolutions se réfèrent à un historique défavorable : le mois de juillet 2014 avait fini à - 1,1 %, avec un jour ouvrable de plus.

Le repli est plus prononcé en août (- 2,1%) et plus tranché entre sites. Au cours de ce mois plus frais et pluvieux, les centres-villes sont les plus à la peine (- 3,6 %) alors que la périphérie, une fois encore, résiste mieux en centre commercial (- 1,6 %) comme en entrée de ville (- 1,1 %). Ces évolutions se réfèrent cette fois à un historique favorable, le mois d'août 2014 avait fini à + 2,2 %, avec un même nombre de jours ouvrables, mais un samedi en plus.

Les évolutions par secteurs d'activité apparaissent très hétérogènes. L'alimentaire spécialisé, l'équipement de la personne ainsi que la restauration restent mal orientés durant tout l'été. L'équipement de la personne est étal. En revanche, l'hygiène-beauté-santé, la culture et les loisirs ainsi que les services, progressent en juillet comme en août.

En définitive, l'évolution de l'activité du commerce spécialisé s'établit à - 0,9 % en cumul à 8 mois.

Procos, fédération pour l'urbanisme et le développement du commerce spécialisé, représente 260 enseignes du commerce spécialisé - près de 60.000 points de vente 735.000 emplois - 93,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires

